

ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac
Tunis

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le mardi **31 Mai 2016** à **10** heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2015;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2016;
9. Renouvellement mandat des administrateurs ;
10. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies et signées dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Pour Le Président du Conseil

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing à tenir le 31 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil *avec ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

5-Approuve et entérine la convention conclue en date du 12/09/2014 *avec ATTIJARI FINANCES* relative à la mise à leur disposition d'un technicien du personnel informatique de Attijari leasing moyennant la prise en charge de 20% de sa rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2015 et du report à nouveau créateur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

Proposition Affectation du Résultat 2015	
Bénéfice de l'exercice 2015	5 332 477
Report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	1 200 179
Report à nouveau sur l'exercice 2014	3 452 799
Résultat à répartir	9 985 455
Réserves spéciales réinvestissements / ex 2015	1 000 000
Bénéfice disponible	8 985 455
Dotations à un Fonds Social	100 000
Dividende global Proposé (1,400DT / Action)	2 975 000
Report à nouveau	5 910 455

A Prélever sur les résultats reportés de 2013, distribuables en franchise de retenue	1 200 179
A Prélever sur les résultats de 2014	1 774 821

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 15 Juin 2016

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 à 50 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2016 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2016 à 12 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2016 à 12 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un mandat de trois ans commençant en 2016 et se terminant à l'AGO statuant sur l'exercice 2018 les administrateurs suivants:

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée